





**Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion**

La réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL se tiendra du 27 au 30 mai 2003 à Sangemini (Terni, Italie), au Centro Congressi del Parco delle Terme di Sangemini, via della Stazione, 60. La réunion sera ouverte le 27 mai, à 10 heures, par des représentants des autorités nationales et locales italiennes, le président de l'association "Amici per la Vita", le Coordonnateur du programme MED POL et le directeur du Programme des mers régionales du PNUE. La réunion se déroulera avec le support financier et organisationnel d'Amici per la Vita Onlus, en coopération avec la Province de Terni et le « Gruppo Sangemini ».

**Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Bureau**

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, la réunion élira un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

**Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat est distribué sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.231/1 et le présent document en contient la version annotée avec un emploi du temps provisoire. Le contenu de l'ordre du jour sera examiné et modifié s'il y a lieu, puis adopté par la réunion. Un service d'interprétation anglais-français sera disponible pour la durée de la réunion.

**Point 4 de l'ordre du jour: Examen et approbation des activités menées en 2002-2003 au titre du programme MED POL**

Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEC)/MED WG.231/3 qui expose les activités réalisées au cours du présent exercice biennal. Il convient de noter que, lors de la discussion du document UNEP(DEC)/MED WG.231/3, la réunion devrait examiner un nombre important de documents établis au cours dudit exercice biennal (consulter la liste du document UNEP(DEC)/MED WG.231/Inf.1, du document UNEP(DEC)/MED WG.231/4 au document UNEP(DEC)/MED WG.231/22). Comme il sera difficile à la réunion d'examiner tous les documents, les participants devront garder à l'esprit que nombre de ces textes ont déjà été examinés par des réunions d'experts et adressés aux Coordonnateurs nationaux dans les mois précédents pour observations. Cette procédure, à laquelle le Secrétariat a recours pour faciliter le processus d'approbation, devrait simplifier les délibérations et permettre de parvenir à un consensus sur le contenu des documents au cours de la réunion.

Le débat s'ordonnera autour de l'agencement du document UNEP(DEC)/MED WG.231/3 qui décrit la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS) et des Protocoles "immersions" et "déchets dangereux". Pour chacun des sujets, le Secrétariat présentera le travail accompli et, selon le cas, saisira la réunion des documents qu'elle aura à approuver, ainsi qu'il est indiqué aux divers chapitres du document UNEP(DEC)/MED WG.231/3. Parmi les documents soumis à la présente réunion, et à l'exclusion de ceux qui se rapportent au Protocole "immersions", la majorité provient de la réalisation des activités du Projet FEM.

**Point 5 de l'ordre du jour:                    Activités proposées pour l'exercice biennal  
2004-2005**

Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEC)/MED WG.231/23, lequel suit d'abord l'agencement du Programme d'actions stratégiques, de son "Document opérationnel", puis énumère et expose ce que le Secrétariat propose comme activités pour le prochain exercice biennal. Des activités liées à la mise en œuvre des Protocoles "immersions" et "déchets dangereux" y sont également décrites. La réunion est invitée à examiner, commenter, modifier s'il y a lieu, puis à approuver les activités proposées qui, avec les recommandations correspondantes, seront soumises aux Parties contractantes pour adoption.

**Point 6 de l'ordre du jour:                    Considérations d'ordre budgétaire concernant  
le programme de travail 2004-2005**

Le Secrétariat exposera brièvement les aspects financiers touchant le programme MED POL pour le prochain exercice biennal, dans le cadre du budget global du PAM. Bien que les Coordonnateurs soient appelés à s'exprimer sur les priorités, avec les exigences financières qui en découlent, il convient de noter qu'aucune décision formelle ne peut être prise puisque, à l'heure actuelle, l'ensemble du budget du PAM pour 2004-2005 est en cours de négociation avec les pays et sera présentée à la réunion des Points focaux nationaux du PAM en septembre 2003. Il va de soi que les décisions concernant le budget global auront des implications directes pour les budgets spécifiques du MED POL et des autres composantes.

**Point 7 de l'ordre du jour:                    Orientations et stratégies futures du MED POL:  
sur la voie de MED POL - Phase IV**

Étant donné que, par décision des Parties contractantes, la Phase III du MED POL a été approuvée pour la période 1996-2005, il est prévu que, au cours de l'exercice 2004-2005, une nouvelle phase du programme sera formulée par le Secrétariat de concert avec les autorités nationales en vue de son adoption en 2005. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP(DEC)/MED WG.231/24 qui expose brièvement certains éléments, idées et hypothèses à prendre en compte pour la formulation d'un programme couvrant la période 2006-2013. La réunion est invitée à formuler des observations sur la proposition du Secrétariat et à fournir une orientation sur le travail à réaliser au cours de l'exercice biennal.

**Point 8 de l'ordre du jour:                    Questions diverses**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera toutes autres questions que des participants ou le Secrétariat pourraient être amenés à soulever.

**Point 9 de l'ordre du jour:                    Adoption du rapport de la réunion**

Les Coordonnateurs examineront, modifieront s'il y a lieu et adopteront un projet de rapport de la réunion, avec les recommandations à soumettre aux Parties contractantes.

**Point 10 de l'ordre du jour:                    Clôture de la réunion**

Le président élu de la réunion prononcera la clôture de la réunion, le 30 mai 2003 à 18h30.

### Plan de travail et emploi du temps proposé

<b>Mardi 27 mai</b>	
10h – 11h	Points 1, 2, 3., 4.de l'OdJ
<i>Pause café</i>	
11h30 – 13h	Point 4. (suite)
<i>Pause déjeuner</i>	
14h30 – 16h	Point 4. (suite)
<i>Pause café</i>	
16h30 – 18h	Point 4. (suite)
<b>Mercredi 28 mai</b>	
9h30 – 11h	Point 4. (suite)
<i>Pause café</i>	
11h30 – 13h	Point 4. (suite et fin)
<i>Pause déjeuner</i>	
14h30 –16h	Point 5
<i>Pause café</i>	
16h30 – 18h	Point 5. (suite)
<b>Jeudi 29 mai</b>	
9h30 – 11h	Point 5. (suite)
<i>Pause café</i>	
11h30 – 13h	Point 5. (suite et fin)
<i>Pause déjeuner</i>	
14h30 – 16h	Point 6
<i>Pause café</i>	
16h30 – 18h	Points 7, 8.
<b>Vendredi 30 mai</b>	
- 13h	Matinée libre (préparation du rapport)
<i>Déjeuner</i>	
14h30 – 16h	Point 9
<i>Pause café</i>	
16h30 – 18h30	Point 9. (suite et fin), 10.